

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A TEL-AVIV

DEMANDE DE VISA DE COURT SEJOUR

- **Document ou photocopie manquant = dossier incomplet = risque élevé de refus de visa ;**
- Frais de dossier (non-remboursables) : contre-valeur de 60€ en liquide

LISTE DES DOCUMENTS A PRESENTER TRIES DANS L'ORDRE SUIVANT :

<input type="checkbox"/>	1.	La présente liste de documents sur laquelle vous aurez coché la présence de chaque document et de chaque photocopie que vous présentez
<input type="checkbox"/>	2.	1 formulaire de demande de visa de court séjour dûment rempli et signé
<input type="checkbox"/>	3.	1 photographie d'identité récente aux normes
<input type="checkbox"/>	4.	<u>ORIGINAL + 1 PHOTOCOPIE</u> : Passeport en cours de validité (émis il y a moins de 10 ans ayant encore au minimum 3 mois de validité après la fin du séjour prévu en France) + photocopie des pages contenant les données personnelles et le visa ou titre de séjour israélien
<input type="checkbox"/>	5.	<u>ORIGINAL + 1 PHOTOCOPIE</u> : Titre de transport aller-retour (ou réservation de transport ou attestation d'une agence de voyage en cas de voyage organisé)
<input type="checkbox"/>	6.	<u>ORIGINAL + 1 PHOTOCOPIE</u> : justificatifs des moyens d'existence pendant la durée du séjour (chèques de voyage, cartes de paiement à usage international, reçus délivrés par des organisateurs de voyages de groupes, prise en charge par l'employeur ou son correspondant local, relevé bancaire)
<input type="checkbox"/>	7.	<u>ORIGINAL + 1 PHOTOCOPIE</u> : justificatifs d'hébergement (documents d'une agence de voyages, réservation d'hôtels, invitation d'une entreprise, etc...)

Site Internet du consulat : www.ambafrance-il.org

Questions complémentaires ? consulat@ambafrance-il.org